

(N° 5.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1872-1873.

Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1873.

(Voir le N° 81, session 1871-1872, et le N° 40, session 1872-1873 de la *Chambre des Représentants.*)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1873, est fixe à la somme de sept cent cinquante-quatre mille francs (754,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 5 décembre 1872.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) THIBAUT.*

*Les Secrétaires,
(Signé) ÉD. WOUTERS.*

Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour 1873.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.	
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE PREMIER.					
NON-VALEURS.					
1	Non-valeurs sur la contribution foncière	85,000 »	»	552,000 »	
2	— — — personnelle	180,000 »	»		
5	— sur le droit de patente	64,000 »	»		
4	— sur les redevances des mines	3,000 »	»		
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)					
CHAPITRE II.					
REMBOURSEMENTS.					
5	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers	60,000 »	»	422,000 »	
6	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	550,000 »	»		
7	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers	1,000 »	»		
8	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine	1,000 »	»		
9	Déficit des divers comptables de l'État	10,000 »	»		
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)					
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS . . . fr.		754,000 »	»		754,000 »